

Sandrine Jonniaux responsable de programme
Direction des soins
Patients.partenaires@hcuge.ch
Tél +41 79 553 32 99

Centre de l'innovation
Hôpitaux Universitaires de Genève
Rue Alcide Jentzer 17
CH-1205 Genève

Titre de l'activité :

ID du professionnel :

ID du patient :

Date :

Règles générales

Ce mandat est élaboré sous la forme d'un engagement mutuel entre un patient/proche partenaire et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Le patient concerné participe en qualité d'intervenant externe en partenariat avec des professionnels des HUG. Les prestations réalisées s'inscrivent dans le cadre d'activités de soins, d'enseignement, de recherche ou organisationnelles.

Ce mandat n'est pas un contrat de travail, le programme Patients partenaires + 3P ne garantissant aucunement un engagement au sein des HUG à son issue.

Engagements du patient partenaire

- Présence aux rendez-vous fixés selon la disponibilité des partenaires (si imprévus, prévenir le professionnel de référence)
- Réalisation des prestations convenues
- Respect des règles de confidentialité sur tout ce qui est dit et confié lors des activités, même après la collaboration
- Pas de transmission de documents/informations à des tierces personnes
- Action et prise de décision en partenariat avec les professionnels HUG

Engagements de ou des professionnels HUG

- Respect de la confidentialité des informations confiées, même après la collaboration
- Usage des données collectées limité au champ d'activités
- Partage avec le patient/proche partenaire des informations/données au même titre qu'aux autres membres de l'équipe de projet
- Pas de communication d'informations couvertes par le secret professionnel au patient partenaire, sauf accord du patient, sinon vous violez votre secret professionnel.

Dédommagement

Un dédommagement tarifaire ou forfaitaire est proposé au patient qui peut aussi refuser toute contribution pour ses activités (bénévolat).

Ce dédommagement est versé par virement bancaire. Le patient doit remplir le « Formulaire de demande de renseignement ».

Si les prestations initialement convenues n'ont pas pu être réalisées, les HUG se réservent le droit de ne pas verser de dédommagement.

Désengagement

En tout temps, les deux parties ont la possibilité de se désengager avec le plus grand respect des partenaires.

Activité(s) à réaliser par le patient/proche partenaire dans le cadre de ce mandat :	
Durée du mandat, dates, et heures	
Dédommagement tarifaire ou forfaitaire	
Le patient refuse tout dédommagement financier <input type="checkbox"/>	
Dates d'intervention et nombre d'heures effectuées	

Patient partenaire

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Professionnel HUG de référence

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Programme Patients partenaires + P

Armelle Fontaine, coordinatrice plateforme Patients partenaires +3P

Téléphone : 079 553 00 80

Email : Armelle.Fontaine@hcuge.ch